

Compte rendu -Réunion parents d'élèves 19 novembre 2020

1. Situation sanitaire : Point de situation (écoles et accueils de loisirs)

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures de confinement annoncées par le Président de la République le 29 octobre dernier, un nouveau protocole sanitaire à destination des écoles est entré en vigueur à compter du lundi 2 novembre et effectif à partir du lundi 9 novembre.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans (A ce titre, la Ville a doté chaque enfant d'âge élémentaire de 2 masques tissu et 1 masque jetable).

Le brassage des élèves doit être limité **dans la mesure du possible** en maintenant les « groupes classe » ou à défaut des groupes « niveau ». Un assouplissement est permis en cas d'impossibilité. L'application stricte des gestes barrières doit être dans ce cas appliquée et contrôlée.

L'accueil des enfants sur le temps scolaire et l'organisation des récréations peuvent être échelonnés. Ces dispositions restent à la discrétion du directeur d'école.

L'aération des locaux doit être réalisée à minima 2 fois par jour pour une durée de 10 à 15 minutes. (au mieux toutes les 2 heures).

Application du protocole dans les accueils de loisirs et sur la pause méridienne :

Ce nouveau protocole ne vient pas modifier l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires appliquée depuis le mois de septembre.

Dès lors que cela est possible, les groupes « classe » sont maintenus sur les accueils du matin du midi et du soir.

Concernant les accueils sur le mercredi en élémentaire et sur les vacances scolaires, les enfants provenant de différentes écoles sont réunis. Dans ce cadre, des groupes fixes ont été constitués dès la rentrée et pour toute la durée de la crise sanitaire.

Cette procédure doit permettre notamment d'identifier rapidement les « cas contacts » en cas de cas COVID sur un enfant ou un personnel et de permettre la prise de mesures d'éviction rapides. Elle vise également à empêcher la fermeture de l'accueil.

Une vigilance particulière est apportée sur la pause méridienne et plus spécifiquement lors de la prise des repas.

En école élémentaire, les encadrants ne déjeunent pas avec les enfants. Seule la présence des AVS est autorisée.

En école maternelle, les encadrants déjeunent à table avec les enfants : les tables sont aménagées de façon à laisser une distance entre la place de l'encadrant et celle des enfants à sa table.

Par ailleurs, du mobilier supplémentaire a été commandé pour pouvoir distancier d'avantage les enfants lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Les établissements nouvellement équipés sont les suivants : Jean Macé maternelle, Joliot Curie élémentaire, et maternelle, Tailhan maternelle.

Concernant les protocoles appliqués en matière de transports scolaires, le ramassage scolaire étant géré complètement par Ile de France Mobilités, la Ville n'est pas en mesure d'intervenir sur l'application du protocole sanitaire acté par Ile de France Mobilités.

Néanmoins, dès leur arrivée à l'école, les enfants sont systématiquement accompagnés aux sanitaires pour se laver les mains.

Les agents ont par ailleurs tous reçu les consignes relatives au port du masque qui est régulièrement contrôlé sur le terrain. L'absence de port de masque est soumise à une sanction de la part de la collectivité

L'entretien des locaux :

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une attention toute particulière est observée sur tous les points de contact.

Aussi **toutes les surfaces suivantes sont désinfectées à minima 1 fois par jour et dans l'idéal en continu** (Poignées de porte, poignées de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, porte-manteaux, téléphones, souris et claviers d'ordinateurs, tables, chaises, dessus de mobilier à hauteur d'enfants ou d'hommes, lavabos, toilettes, robinets, chasse d'eau, loquets).

Les sols des écoles maternelles sont nettoyés tous les jours.

Gestions des cas covid au sein du personnel Mairie :

Lorsqu'un agent est testé positif à la covid 19

- 1) Les cas contacts sont identifiés par le service des ressources humaines qui les informe
- 2) Les familles et le directeur de l'école sont informés qu'un agent a été testé positif

En cas de suspicion, l'agent a pour consigne de s'isoler, prévenir son médecin et faire un test. En cas de test négatif l'agent est invité à suivre les consignes du médecin.

Rappel de la procédure concernant les cas contacts: Une personne est considérée comme cas contact dès lors que les mesures de protection efficaces n'ont pas été respectées pendant toute la durée du contact soit dans les situations suivantes :

- contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée,
- soins prodigués ou reçus,
- partage d'un espace confiné (bureau ou salle de réunion, salle de classe, section ou véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Si un agent a été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19, il est recommandé de suivre les consignes suivantes :

– s'isoler : rester à domicile, éviter les contacts,

- prévenir sa hiérarchie,
- réaliser un test en suivant les indications données par l'Assurance Maladie, qui intervient alors dans le cadre du contact tracing,
- surveiller son état de santé.

Questions complémentaires :

- 1) Aux abords de l'école, notamment le matin entre 8h15 et 8h30, il y a encore des parents et des enfants qui ne portent pas de masque ou qui le portent mal. Serait-il possible, une ou deux fois par semaine, d'avoir une personne de la mairie (police municipale ou autre) pour rappeler les consignes relatives au port du masque?** La Police municipale assure des contrôles réguliers aux abords des établissements.
- 2) La mairie dispose-t-elle des renforts en moyens humains suffisants pour assurer le protocole sanitaire mis en place d'une part et pour assurer les remplacements cas-Covid d'autre part ?** C'est une donnée que nous ne mesurons pas dans la mesure où la capacité de la ville à assurer le maintien de ses activités dépend du nombre d'agent absent sur une même durée.
- 3) Nous demandons la possibilité d'avoir un animateur par école sur le temps scolaire afin d'éviter les brassages.** La Ville n'est pas en mesure d'assurer ce renfort de personnel sur le temps scolaire, le personnel étant déjà lourdement impacté par l'absentéisme lié à l'épidémie. La priorité reste en premier lieu le maintien des activités périscolaires qui relève du domaine de compétence communal.
- 4) Qu'est-ce qu'il n'est plus possible de faire pour les enfants et personnels d'animation en raison de la crise sanitaire et du plan Vigipirate ?** Il n'y a pas de restrictions particulières concernant les activités dès lors que le respect des gestes barrières est assuré. Les sorties sont proscrites.
- 5) Est-il prévu plus d'activités culturelles et sportives en raison du protocole sanitaire renforcé et de l'arrêt des activités périscolaires des enfants?** Les activités restent inchangées. Elles sont déterminées par le directeur du centre de loisirs en lien avec son équipe en lien avec le projet éducatif de la Ville. Il n'y a pas de consignes données pour un renforcement des activités culturelles et sportives qui complètent largement déjà les projets d'animation des centres de loisirs.
- 6) Les sorties scolaires organisées ne sont plus possibles actuellement avec le protocole sanitaire, est-ce que vous avez conservé malgré tout les donations pour le fonctionnement de l'école ?** Le budget alloué aux écoles a été maintenu y compris celui accordé aux classes de découverte. La subvention par école devrait être reconduite à hauteur de 345€ par élève de CM2. Pour les autres niveaux de classe mixte, une subvention de 173 € devrait être attribuée.
- 7) Les activités sportives avec les enfants sont-elles maintenues ?** L'EMS et les activités organisées sur le temps scolaires sont les seules activités maintenues **Quel est le protocole appliqué ?** Le protocole relatif à l'entretien des locaux est le même que celui appliqué dans les écoles.

2. Effectifs scolaires

On comptabilise parmi les effectifs 3571 élèves (contre 3532 enfants l'an dernier) :2229 élèves en élémentaires et 1342 élèves en maternelle (-15)

1 fermeture de classe : Jean Moulin maternelle

Des fermetures de classes ont pu être évitées sur Joliot Curie élémentaire et Jean Macé maternelle

1 ouverture de classe : Jean Macé élémentaire

Sur le groupe scolaire Caroline Aigle, on compte une classe élémentaire en plus et une classe maternelle en moins.

Question des parents :

- 1) **A notre connaissance à Palaiseau la circulaire de rentrée 2020 pour les GS, CP, CE1 à savoir "la taille des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 est limitée à 24 élèves dès la rentrée scolaire 2020" n'a pas pu être mise en place. Coté Mairie y a-t-il eu des réunions de travail et des points bloquants ont-ils été identifiés ? (locaux, ...) Que comptez-vous mettre en œuvre pour qu'elle puisse être appliquée l'an prochain ?** La circulaire en vigueur précise l'application de cette mesure dans les communes dès la rentrée « Partout où cela est possible », Son application effective sur la Ville n'est aujourd'hui pas possible compte tenu des locaux disponibles.

3. Carte scolaire

La Ville a fait le choix de ne pas réviser la carte scolaire cette année compte tenu des projets de construction en cours retardés par la crise sanitaire.

Il conviendra néanmoins de maintenir une vigilance sur les secteurs suivants :

Plusieurs secteurs sont sous tension au vu des projections 2021 :

- Tailhan élémentaire : limite du seuil d'ouverture (228 pour un seuil d'ouverture à 221)
- Vaillant élémentaire : dépassement du seuil d'ouverture (249 pour un seuil d'ouverture à 248)
- Jean Macé élémentaire : en dessous du seuil de fermeture (198 pour un seuil de fermeture à 212)
- Roger Ferdinand : limite du seuil d'ouverture (192 pour 193)
- Caroline Aigle : limite du seuil d'ouverture (299 pour un seuil d'ouverture 303)

4. Rappel organisation journée de grève

En cas de grève de l'Education Nationale, la loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. En cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est d'au moins 25 % des enseignants de l'école, le service d'accueil est assuré par la commune (personnel communal A.T.S.E.M et animateurs.). Ce service minimum d'accueil est garanti lorsque le mouvement de grève impacte uniquement l'Education Nationale. Lorsque le mouvement de grève impacte l'ensemble de

la fonction publique, les conditions de mise en œuvre du service minimum sont conditionnées par le nombre d'agents présents. Afin d'assurer une mise en œuvre du SMA la Ville dispose d'une liste de personnes susceptibles d'assurer le SMA,

En pratique, dès lors qu'un préavis de grève a été déposé, le personnel communal peut déclarer son intention de participer au mouvement de grève jusqu'au jour de grève contrairement au personnel enseignant qui a l'obligation de se déclarer 48h avant la grève. La ville étudie les possibilités de maintien des accueils périscolaires au regard des taux d'encadrement réglementaires et des effectifs prévisionnels.

Pour rappel en cas de grèves lorsque l'étude est ouverte alors que l'accueil du soir est fermé, deux hypothèses sont possibles :

- Si le nombre d'encadrants de l'étude est suffisant et si nous avons un nombre minimum d'animateurs pour réaliser le filtrage et la prise en charge des enfants complémentaires en animation alors le temps de l'étude est maintenu
- Si le nombre d'animateurs ne permet pas d'effectuer ces missions, l'étude n'est pas maintenue même si le nombre d'encadrants purs pour l'étude est suffisant

Particularité de la dernière grève en date : Un grand nombre d'enseignant s'est déclaré gréviste sur le temps de l'étude au dernier moment. Etant vacataires pour la Ville sur ce temps périscolaire ils sont en droit de le faire. Néanmoins, cette situation a conduit à l'envoi de messages d'actualisation tardifs.

Rappel facturation en cas de grève : Pas de facturation pour les enfants absents les jours de grèves

5. Plan Vigipirate

À la suite des attentats de 2015 et 2016, trois circulaires ont défini le dispositif à mettre en œuvre au sein des académies et notamment les mesures de sécurité à déployer dans les établissements scolaires.

La dernière instruction en date du 29 juillet 2016 précise les dispositions mises en œuvre pour faire face à la menace terroriste et leur articulation avec le plan Vigipirate et le dispositif ministériel de gestion de crise.

Le protocole est le suivant :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Une attention particulière doit également être portée sur la sécurisation des activités périscolaires ainsi que des manifestations recevant du public lors des fêtes de fin d'année scolaire, kermesses et autres événements organisés au sein des établissements. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Suite à l'attentat de Conflans Saint Honorine, le plan Vigipirate a été renforcé. Il est passé en « Urgence attentat ». A ce titre, les équipes des centres de loisirs ont été invitées à observer une vigilance particulière concernant les dispositions d'accueil mises en place. Elles ont été invitées à étudier leurs protocoles d'accueil afin de permettre un accueil sécurisé renforcé des familles et des enfants.

Question parents :

Les talkies-walkies (pour le plan vigipirate). Pour rappel, les bâtiments étant indépendants les uns des autres, il est impossible de communiquer de l'un à l'autre. Le PPMS ne peut être mis en place. Cela dure depuis plusieurs années également. C'est une question de sécurité. Nous ne sommes pas en mesure d'agir dans ces situations, ce qui pose un vrai souci, surtout en temps de vigipirate renforcé. Une dotation à destination des écoles qui en font la demande est prévue.

6. ATSEM

Le principe de calcul des affectations reste le même : 1 ATSEM jusqu'à 25 enfants de petites sections et 1 ATSEM jusqu'à 50 de moyennes sections. Il y a automatiquement 1 ATSEM attribuée et ensuite c'est la barre des 25 ou des 50 qui détermine la seconde ATSEM.

Ecoles maternelles	Nombre d'ATSEM
Jean Macé	3
Jean Moulin	2
Henri Wallon	3
Paul Langevin	4
Docteur Morere	6
Louise Michel	2
F Joliot Curie	5
Etienne Tailhan	4
Epine Montain	2
Edouard Vaillant	3
Caroline Aigle	6
Total	40 + 2 volantes

Question des parents :

Il existe mails et cahiers de liaison pour communiquer avec les enseignants et la direction de l'école. Nous déplorons qu'il n'en soit pas de même pour les ATSEM. Toute question concernant les atsem doit être relayée auprès du service enfance-éducation qui est l'interlocuteur privilégié en cas de besoin. **Quels sont les délais pour les remplacer en cas d'absence ?** Le remplacement est prévu dès que le service est informé de l'absence.

Pourrions-nous envisager un renfort d'ATSEM dans les classes de GS où les quotas n'ont pu être respectés ? Les postes ont été affectés sur la base des quotas fixés par la Ville correspondant aux effectifs scolaires. Nous n'avons pas de postes non pourvu donc pas de recrutements nouveaux à prévoir.

7. Budget

Au niveau du fonctionnement, il n'y a pas de modification par rapport à l'année dernière. Au niveau du fonctionnement, le budget alloué aux écoles est de: 40 € par élèves en élémentaire et 35 € par élèves en maternelle avec un supplément pour les élèves en ULIS (60 euros par élève). Les écoles disposant d'une classe ULIS se voit attribuer 500 € en plus sur leur budget

Pour information, sur le budget 2019/2020, une somme de 9000 euros a été actée pour l'achat de vélos et patinettes.

A ce titre, pour les écoles non équipées l'année dernière, 1 vélo et 1 patinette par classe et par école ont été attribués.

Ecoles	Classes	Vélos	Patinettes
ANNE FRANK	7	7	7
HENRI WALLON	3	3	3
JEAN MACE	4	4	4
JOLIOT CURIE	6	6	6
PAUL LANGEVIN	5	5	5
	25	25	25
Prix unitaire (TTC)		209.40 €	151.80 €
Coût total (TTC)		9 030.00 €	

8. Travaux

Comme l'année dernière, des réunions sont programmées en novembre-décembre avec chaque directeur d'écoles et la Ville (services techniques et éducation) afin de faire le bilan des travaux réalisés et de lister les demandes pour 2020/2021. Suite à cela, une réunion d'arbitrage sera organisée en février et sera confirmée après le vote du budget. Un courrier sera ensuite envoyé à chaque école et aux représentants de parents d'élèves.

Information concernant le Contrôle Technique de l'Air :

Concernant la ventilation des écoles maternelles et élémentaires Henri Wallon et Tailhan, toutes les CTA sont en fonctionnement.

Après consultation de plusieurs sociétés spécialisées dans la qualité de l'air intérieur, toutes s'accordent sur la nécessité de faire fonctionner les systèmes de ventilation mécanique dans les locaux tertiaires en arrêtant si possible le mode recyclage de l'air et en fonctionnant seulement avec apport d'air extérieur (ou si l'installation ne permet pas le mode tout air neuf, en réduisant au maximum le recyclage de l'air).

Les recommandations concernant la gestion de la ventilation en période de crise sanitaire sont les suivantes :

1. Mettre en route la ventilation en vitesse nominale 2 heures avant l'heure d'ouverture d'un bâtiment et réduire la vitesse 2 heures après la fermeture.
2. Ne pas éteindre complètement la ventilation, les week-ends et la nuit, mais la réduire à une faible vitesse notamment dans les bâtiments ne disposant pas d'ouvrant vers l'extérieur dans toutes les pièces (Tour de Grande Hauteur par exemple).

3. Maintenir la ventilation dans les sanitaires 24h/24h et 7j/7j
4. En cas de ventilation double-flux, essayer de couper le recyclage d'une partie de l'air du bâtiment et basculer en tout air neuf. Ne pas changer les paramètres de chauffage, refroidissement et humidification de l'air.
5. Maintenir le planning de nettoyage des conduits de ventilation et de changements de filtres à la normale. Une action de nettoyage supplémentaire n'est pas nécessaire.
6. Le changement des filtres et la maintenance des réseaux doivent être réalisés avec des équipements de protection individuel classique y compris respiratoire.
7. Introduire des capteurs de qualité de l'air pour permettre aux occupants et aux gestionnaires du bâtiment de vérifier que la ventilation fonctionne correctement.

Utilisation correcte du bâtiment

1. Garantir une ventilation adéquate des espaces avec de l'air extérieur : respect de la réglementation code du travail, soit un apport d'air neuf de 25 m³/h/salarié (élève) en cas de présence de ventilation mécanique.
2. Ouvrir 3 fois par jour pendant 10 min les fenêtres, y compris dans les bâtiments disposants d'une ventilation mécanique.
3. Ne pas ouvrir les fenêtres dans les sanitaires s'il y a une ventilation mécanique pour garantir la bonne circulation de l'air des pièces de vie vers les sanitaires.
4. Communiquer et sensibiliser les utilisateurs du bâtiment à utiliser la chasse d'eau des sanitaires avec la cuvette fermée pour éviter la mise en suspension de gouttelettes pouvant contenir le virus.

Travaux réalisés cet été :

PAUL LANGEVIN maternelle :

- Réfection peinture et remplacement des radiateurs couloir, BCD et cuisine / 13 044 €
- Toussaint : remplacement des 4 fenêtres du dortoir et du préau / 11 813 €

PAUL LANGEVIN élémentaire :

- Création de vestiaires et sanitaires pour les agents de restauration, d'un local ménage et d'un local de stockage, dans le prolongement de l'extension de la salle de restauration et du déplacement de la laverie réalisés en 2019 / 64 160 €

JOLIOT-CURIE élémentaire :

- Remplacement des tringles et rideaux dans l'ensemble des salles école et accueil de loisirs / 23 444 €
- Réfection de la peinture du couloir RDC accueil de loisirs / 11 956 €
- Fait au printemps : réfection sol et peinture du préau n°5 CLSH / 20 580 €

JOLIOT-CURIE maternelle :

- Installation d'une alarme intrusion dans le bâtiment principal et le préfabriqué / 8 281 €
- Nettoyage et entretien des ventilations et climatisation du bâtiment préfabriqué / 2 617 €

ROGER FERDINAND :

- Révision de la couverture et des rives de toiture du Bâtiment B / 7 700 €
- Installation de 2 lavabos dans les classes / 4 037 €

JEAN MACE élémentaire :

- Réaménagement du bureau de direction et de la salle des maîtres pour création d'une salle de classe supplémentaire (création cloison avec châssis vitrés + peinture) / 12 390 €
- Installation de l'ascenseur / 34 788 €

JEAN MACE maternelle :

- Remplacement des menuiseries extérieures, isolation thermique par l'extérieur, ravalement des façades, habillages bois intérieurs des encadrements de fenêtres / 450 000 €
- Création d'une rampe PMR et d'un escalier pour accès au bâtiment / 48 500 €

JEAN MOULIN maternelle :

- Réfection de la peinture du préau / 7 382 €

LOUISE MICHEL maternelle :

- Remplacement du faux-plafond et des éclairages du centre de loisirs / 4 742 €

EPINE MONTAIN maternelle :

- Remplacement de la cloison amovible entre la grande salle et le réfectoire / chiffrage en cours – travaux 2021

HENRI WALLON élémentaire :

- Mise en conformité incendie : détection incendie dans les combles du bâtiment B, ventouse sur porte CF et ajout de flashes / 13 839 €
- Mise en conformité incendie de la chaufferie / 18 152 €
- Travaux divers en cuisine / 8 707 €

HENRI WALLON maternelle :

- Pose d'une alarme intrusion / 2 296 €
- Remplacement de la porte du garage école / 3 697 €

ETIENNE TAILHAN élémentaire :

- Installation de l'ascenseur / 30 468 €

ETIENNE TAILHAN maternelle :

- Installation d'un visiophone à l'entrée de l'école/ 6 700 €
- Mise en conformité incendie du sous-sol (flocage et portes CF) pour aménagement de locaux de stockage / 18 740 €

ANNE FRANK élémentaire MORERE :

- Mise en conformité incendie de la chaufferie / 31 485 €
- Toussaint : réfection du mur réfectoire côté laverie / 4 908 €

ACCUEILS DE LOISIRS

ALSH BRAZOUVERS :

- Peinture salle 3 + sol PVC et peinture bureau / 7 574 €

Questions des parents :

- 1) **Possibilité de mettre un panneau d'informations coté maternelle.** La demande formulée en conseil d'école à bien été prise en compte par les services. C'est en cours.
- 2) **Pourquoi n'est-il pas proposé aux RPE qui le souhaitent d'assister aux réunions travaux mairie-école ?** Il s'agit de réunions techniques propres à l'administration auxquelles les

parents d'élèves ne sont pas conviés. Les arbitrages budgétaires sont établis sur la base des priorisations identifiées par le directeur d'écoles en lien avec les informations remontées en conseil d'école.

- 3) **Présence de l'amiante dans l'école que va faire la Mairie pour traiter le problème ? Nature des travaux? Planning?** C'est une problématique présente sur de nombreuses écoles et qui fait l'objet d'un PPI pour un programme d'intervention échelonné. Les interventions par site seront évaluées et priorisées suite aux réunions travaux qui auront été effectuées courant novembre.
- 4) **Réfection de la cour de l'école. Des travaux sont-ils planifiés pour la réfection de la cour de l'école Wallon dont plusieurs éléments représentent un risque non négligeable pour la sécurité des enfants, et, dans une moindre mesure, pour le personnel? Si oui, de quelle nature et sous quelle échéance ?** L'ensemble des cours d'écoles vont faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre notamment du projet de végétalisation porté par l'équipe municipale. A ce titre, une réflexion complémentaire sera engagée sur les possibilités d'installation de garages à vélo. Les conclusions de cette réflexion engagée avec les directeurs d'écoles seront présentées et partagées pour avis aux représentants de parents d'élèves.
- 5) **Un certain nombre de travaux « courants » sont en attente depuis des années. Pour certain, il semblerait que cela ne nécessite pas un investissement important et pourtant ils ne sont pas faits. Pourquoi? Quand seront-ils traités?** Lors des réunions travaux organisées avec les services, le directeur d'écoles est invité à définir un ordre de priorité. Les arbitrages budgétaires et les interventions sont déterminés en fonction de ces priorités.
- 6) **Est-il prévu à plus ou moins long terme de remplacer les préfabriqués qui accueillent nos enfants par un bâtiment en dur?** Ce n'est pas prévu sur le prochain exercice budgétaire
- 7) **Au stade, nous demandons toujours la place PMR depuis des années. De plus, les places de stationnement ne pourraient-elles pas être en stationnement 20 minutes, ainsi le garage et le contrôle technique, ainsi que les riverains ne se stationner pas en permanence. Il faudrait aussi aller surveiller le parking afin de faire respecter cela, car pour le moment, c'est une zone bleue mais elle n'est jamais respectée et aucune verbalisation.** Nous allons étudier les propositions d'aménagement. Par ailleurs, la police municipale assure comme nous nous y étions engagés une présence régulière aux abords du site.

9. Centres de loisirs

L'étude :

Depuis 2016, le choix a été fait d'un accompagnement plus personnalisé des CP et une diminution du nombre d'enfant avec un taux d'encadrement fixé à 1 pour 6/7 maximum pour les CP et 1 pour 15 pour les CE1-CM2.

Depuis cette rentrée, les taux d'encadrement ont de nouveaux été réévalués pour les études organisées sur les écoles Caroline Aigle, Langevin et Wallon. A ce titre les taux d'encadrement pour les CE1 et jusqu'au CM2 sont les mêmes que ceux appliqués pour les CP soit 1 adulte pour 7 enfants.

Pour rappel les études dirigées sont encadrées par des enseignants volontaires qui sont recrutés par la Ville comme vacataires. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'enseignants pour assurer l'encadrement des enfants selon les taux d'encadrement fixé par la Ville, ce sont des animateurs titulaires du baccalauréat qui encadrent le temps d'étude.

Par ailleurs, La pause cartable et l'association satellis interviennent au titre du contrat local d'accompagnement à la scolarité qui est un dispositif national prévu pour accompagner les élèves et également les familles en difficultés par des dispositifs de soutien à la parentalité.

Questions des parents :

- 1) **Quels centres de loisirs seront ouverts lors des vacances de Noel.** En maternelle, Louise Michel et Jean Moulin. En élémentaire : Caroline Aigle
- 2) **Concernant les activités (TAP) proposées le vendredi (au passage, les enfants sont ravis, bravo aux équipes), est-ce possible d'envoyer un mail aux parents concernés des différentes activités possibles et heures de fin (par périodes) avant que soit mise en place les activités ?** Les activités et leurs contenus sont mis à jour sur le site internet de la ville et sont accessibles sur le portail famille.
- 3) **Nous avons demandé l'an passé la création de « conseils de centre » sur le modèle des conseils d'école. Notre demande avait été accueillie favorablement par la Mairie mais le contexte sanitaire a tout chamboulé. Est-il envisagé de les mettre en place cette année? Sous quel délai ? A quelle fréquence ?** Oui. Le projet a été relancé. Il est en cours et suivi de près par le service Enfance –Education.

10. Portail famille

Pas de changement concernant le portail famille et les modalités d'inscription :

Pour rappel :

Facturation temps du midi : coût unitaire mini 1.30/ maxi 7.24. Des pénalités s'appliquent pour toutes réservations hors délais sans justificatifs. Coût unitaire hors délai mini : 1.95/maxi 10.86 (tarif sans réservation).Le coût du service réel s'élève à 11 €

Tarifcation : Une simulation des tarifs au réel avec prise en compte du quotient peut être réalisée sur le portail famille en allant dans la rubrique tarif→ simuler un tarif.

Paiement CESU : Les CESU sont pris en compte pour le règlement des mercredis et des vacances scolaires, hors repas.

Principe de réservation: (pas de changements)

Accueil matin, midi, soir : fin des forfaits, réservation 48h ouvré (lundi pour jeudi)

Accueil du mercredi : jeudi soir pour le mercredi suivant

Vacances : réservation possible à la journée 3 semaines à l'avance

Pour le mercredi plusieurs formules sont possibles au niveau des réservations :

Matinée (7h30-11h30)

Matinée avec repas (7h30-13h30)

Après-midi sans repas accueil à partir de 13h30

Journée complète

Délais de réservation : Pour les délais de réservation, le mercredi n'est pas comptabilisé dans les 48 heures, il n'est pas considéré comme jours « ouvré » car il n'y a pas classe, le mardi on ne peut que réserver pour le vendredi. Cette modalité va être revue avec le service restauration.

Il est toujours nécessaire au niveau des directeurs de faire le pointage du nombre d'élèves le matin qui fréquentent la restauration afin de pouvoir réajuster les commandes auprès du prestataire.

En cas d'absence d'un enseignant et retour des enfants au domicile le prix de repas est remboursé à la famille.

Conditions de remboursement des repas : Pour rappel, la cantine est remboursée dès lors que le service n'est pas assuré. Lorsqu'un service minimum d'accueil est assuré, le repas est facturé. Lorsque les enfants sont en sortie, le service restauration ainsi que l'accueil famille sont informés au préalable. Les repas prévus pour les enfants ne sont donc pas commandés et les familles non facturées.

Questions des parents

- 1) **Lorsqu'il y a des fratries, lors de réservation sur le portail famille, il y avait la possibilité de "dupliquer" l'action. Il semblerait que ce ne soit plus possible. Savez-vous ce qu'il en est ?**
La duplication existe bien toujours.

- 2) **Il y a eu des dysfonctionnements dans la communication de la part de la Mairie aux parents d'élèves. Concernant l'heure de la rentrée scolaire du 2 novembre, décalée à 10h, un premier message invitait les parents à inscrire les enfants pour un accueil périscolaire exceptionnel de 8h30 à 10h. Les mails d'information sur la rentrée "normale" à 8h30 ont par contre été reçus trop tardivement, et vraisemblablement des heures après leur envoi, jusqu'au mardi 3 novembre! La mairie peut-elle revoir sa procédure et s'assurer de la capacité à traiter ce genre de mailings (problème de fournisseur d'internet ou autre à identifier? Il ne s'agit pas d'une erreur de procédure mais d'une mise à jour du logiciel qui a conduit à des envois différés des messages.**

- 3) **Portail famille : il y avait une case à cocher "de même pour le frère / soeur" quand on souhaite annuler ou faire une réservation, ça n'est plus le cas. Est-ce possible de la remettre ?** Cette fonctionnalité est bien toujours active.

11. Sport à l'école

Cette année un partenariat a été mis en place avec le Tennis club de Palaiseau et l'USP triathlon.

Les choix des activités s'organisent de la façon suivante :

En CP et CE1 : 10 séances de Natation sont prévues + 2 sports terrestres au choix parmi un panel d'activités (Tir à l'arc, escrime, course d'orientation, cirque, sports collectifs...)

Les CE2, CM1 et CM2 bénéficieront de 3 sports terrestres parmi le même panel d'activités

12. Programmation culturelle

Le service des Affaires culturelles organise des visites d'exposition de la maternelle au lycée et propose aux enseignants des pistes pédagogiques adaptées à chaque niveau de classe en lien avec les programmes scolaires (histoire de l'art, découverte des outils et techniques artistiques).

Le Théâtre de la Passerelle ouvre ses portes aux élèves et aux enseignants. Des visites guidées du Théâtre sont proposées aux élèves des établissements de la Ville. (visite des coulisses, présentation du plateau et rencontre avec les équipes artistiques et techniques.)

Des actions de sensibilisation et de rencontres sont proposées tout au long de la saison pour initier les élèves à la découverte du spectacle vivant, des expositions et des pratiques artistiques.

Les rendez-vous culturels sont encadrés par des artistes et des compagnies professionnels

Au programme :

Antigone le mardi 6 janvier 2021 et Les Fourberies de Scapin mardi 6 avril 2021, le Très court International Film Festival juin 2021

Hors sentier : proposition de découvertes artistiques ayant pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle des élèves, d'explorer leurs imaginaires, de renforcer leurs sens artistiques et de laisser libre court à la création !

Regard d'enfants - De novembre 2020 à janvier 2021 L'équipe artistique de l'association palaisienne *Regarde!* propose des ateliers d'initiation photographique, de la prise de vues à l'analyse d'une image. Les enfants sont invités à poser un oeil photographique sur leur ville et à capturer leur quotidien de manière artistique.

Au fil de l'eau - Les Guinguettes de l'Yvette : Dans le cadre d'ateliers pédagogiques encadrés par un intervenant en arts plastiques, chacun pourra s'initier aux arts graphiques par la réalisation de suspensions, qui seront ensuite accrochées sur les arbres des berges de l'Yvette.

13. Transport scolaire

Depuis 2018, le ramassage scolaire est géré complètement par Ile de France Mobilités (de l'inscription à l'embauche des prestataires). Sur Palaiseau, c'est la société la SAVAC qui a eu le marché.

Au niveau des familles, tout comme les années précédentes, les familles avancent l'argent et la Ville remboursera la somme au 1^{er} trimestre 2021 (décalage possible en fonction de la date de traitement de la TP) sous réserve d'utilisation des transports à hauteur de 80% du besoin exprimé par la famille.

Les familles qui ont effectué leur inscription après le 31 juillet 2020 ont eu des frais de dossier pour inscription tardive d'un montant de 20 euros. Ces frais de dossiers sont indiqués au verso de la demande de transport et sur le site internet d'inscription en ligne, dans les conditions générales d'utilisation.

14. Restauration

Depuis la rentrée, on constate une fréquentation sensiblement en baisse due très certainement à un nouveau rythme professionnel des parents comme le télétravail.

Nouveautés de la rentrée : les œufs vont être exclusivement BIO et locaux, fournis par « la ferme du pré » située à Eragny (95) et utilisés pour la confection des desserts et pâtisseries maison.

Quadrature Restauration a développé son application en partenariat avec « QUI DIT MIAM ». Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre.

Elle permet de consulter les menus (maternelle/élémentaire, traditionnel/sans porc/sans viande), pour le mois à venir.

L'application évoluera tout au long de l'année scolaire, et permettra, à terme :

- de recevoir, par site, les modifications de menus en cas de besoin,
- d'avoir une lecture facile des labels et autres sigles de qualités dans nos menus (premier trimestre scolaire 2020/2021),
- d'être informés des différents allergènes si l'enfant est sensible à un produit et les valeurs nutritionnelles (début 2021).

La prochaine commission menu **aura lieu le 17 novembre.**

15. Projet tablettes

A ce jour, 7 écoles participent au projet soit 20 classes dont 1 RASED et 2 ULIS

Les enseignants impliqués sont:

Caroline Aigle : Mme Grimbert, Mme Beaumont et Mme Lallucque

Wallon : Mme Schreiber, M. Roucou, Mme Vidou et Mme COUPE (RASED)

Jean Macé : Mme Roucou, Mme Bérard, Mme Gasse et Mme Richer (ULIS)

Langevin : Mme Percepied / Mr Atiki (ULIS)

Morère : Mme Paul et M. Gras

Vaillant : Mme Le Pivert

Roger Ferdinand : Mme Coulon, Mme Dujancourt, Mme Adam et Mme Bluet.

Tout comme les années précédentes, un groupe projet a été constitué avec les enseignants, la référente numérique de l'Education Nationale et la ville afin de compléter les outils pédagogiques communs réfléchis à des capitalisations d'expériences.

Les tablettes ont toutes été distribuées. Elles partiront dans les familles suite à l'appropriation et à la sensibilisation faite par les enseignants, et à la signature de la Charte.

Compte tenu de la crise sanitaire, les réunions de suivi organisées habituellement avec les enseignants et le bilan annuel en présence des parents des élèves disposant du dispositif n'ont pas pu se tenir. Nous espérons pouvoir maintenir les réunions prévues cette année et un bilan 2019 et 2020 sera effectué en fin d'année si le contexte le permet.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 la dotation de la Ville en matière de tablette reste une priorité. L'ouverture du dispositif à 5 classes supplémentaires est prévu.

Questions des parents :

1) Si retour en distanciel forcé, de combien de tablettes la Mairie dispose-t-elle globalement pour les écoles? Oui la Ville dispose d'un équipement de réserve d'une quarantaine de tablettes.

2) Est-ce qu'un accord peut être passé avec des associations d'aide aux devoirs ? Mise à disposition d'animateurs pour épauler les familles et les enfants, à distance ? En cas de reconfinement total, les mesures prises en mars relatives à l'accompagnement à la scolarité pourront être de nouveau proposées avec un soutien des équipes d'animation.

16. Programme savoir rouler à vélo

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité » à travers le déploiement du programme « savoir rouler à vélo ».

Ce dispositif est proposé aux enseignants des classes de CM1 volontaires de faire bénéficier leurs élèves d'une formation encadrée répartie en 3 étapes :

Bloc 1 - Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo.

Bloc 2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Bloc 3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

Ces formations seront dispensées par l'US Triathlon en lien avec les ETAPS de la ville. Le bloc 3 sera assuré sous la responsabilité de l'US triathlon et encadré par la Police Municipale.

Une cérémonie viendra clôturer le dispositif avec remise d'un permis vélo à l'Hôtel de Ville.

17. Divers

Cafés des parents : Compte tenu de la situation sanitaire les cafés des parents sont reportés

Reconduction du Permis internet, du permis piéton permis vélo : les cérémonies de remise des permis seront organisées si l'actualité le permet.

Questions parents :

Selon l'article D-111-14 du code de l'éducation, un « local de l'établissement peut être mis à disposition des représentants de parents d'élèves de manière temporaire ou permanente, notamment pour l'organisation de réunions, pendant ou en dehors du temps scolaire ». Avez-vous un local ou un espace à nous mettre à disposition ? Les parents peuvent se réunir dans les écoles. Une demande d'autorisation doit être transmise par courrier.